

Séance du 5 novembre 2015 à 19 heures
Commune de Lamagdelaine – Salle des fêtes

Aujourd'hui, cinq novembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Lamagdelaine –Salle des fêtes

Etaients présents :

51 titulaires dont 6 possédant une procuration
8 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Héléne, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUNZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MAXOU
MONTGESTY
ST GERY
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

26 titulaires - 19 suppléants

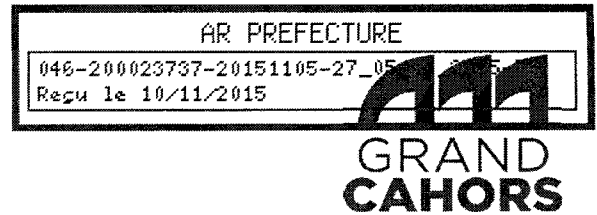
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSMme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève
(excusée, procuration à M. Henri COLIN), M. SIMON Michel
(excusé, procuration M. Martine LOOCK), Mme BOUIX Catherine
(excusée), Mme FAUBERT Françoise (excusée, procuration
Mme Cathy BONNET), M. SINDOU Géraud (excusé), M. TESTA
Francesco (excusé), Mme HAUDRY Sabine (excusée), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M.
DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES
Isabelle (excusée),CAILLAC
CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANESM. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre (excusé),
M. VAZ Victor (excusé),
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. FOURNIER Christian,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne (excusée, procuration M. Jean-
François PLANAVERGNE),FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINESM. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé (excusé),
M. PONS Stéphane (excusé),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (excusée),
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARDMme LAPORTE-CAVELLE Véronique (excusée, procuration
Mme Géraldine ROUAT), M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. FERNANDEZ Pierre (excusé, procuration M. Jean-Marc
VAYSSOUZE-FAURE), M. RIGAL Serge,
M. BONNET Frédéric (excusé),
M. DIOT Fabrice (excusé, procuration M. Pascal LAVAUUR),
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme (excusé),ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERSSecrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction des bâtiments

Objet : Protocole transactionnel avec le groupement conjoint Quercy Confort – GCM
pour la clôture du chantier du complexe aquatique

A été adopté à l'unanimité.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 novembre 2015
Rapporteur : Alain SAN JUAN

Rédacteur : Aurélien WALTER
Service : Direction des bâtiments

**Objet : Protocole transactionnel avec le groupement conjoint Quercy Confort – GCM
pour la clôture du chantier du complexe aquatique**

Mesdames, Messieurs,

Avant la notification de la proposition du décompte général relatif au chantier de construction du complexe aquatique, le groupement conjoint solidaire des sociétés Quercy Confort et GCM a présenté un recours devant le tribunal administratif. Ce groupement d'entreprises était titulaire du lot 15 -chauffage traitement de l'air - pour un montant de 669 474,53 €HT et du lot 16 -plomberie sanitaires moyens de lutte contre l'incendie - pour un montant de 219 863,27 €HT. L'entreprise motive ce recours au tribunal administratif par l'importance du préjudice qu'elle a subi du fait des retards pris par le chantier, notamment du fait de la liquidation de l'entreprise de charpente métallique et également du fait de l'exécution du gros œuvre avec un aléa sur le système de fondation.

Après échange avec l'entreprise afin de trouver un accord amiable d'entente et éviter de poursuivre le contentieux devant le tribunal administratif, ce qui aurait été préjudiciable aux deux parties, un protocole transactionnel a été élaboré. Le cabinet d'avocat Coudray a encadré les discussions entre les deux parties et a rédigé le protocole transactionnel qui comporte les caractéristiques principales suivantes :

- la convention signée dans le protocole solde le différend entre les deux parties qui renoncent ainsi à tout recours dirigé contre l'autre partie concernant l'exécution des travaux du complexe aquatique ;
- le protocole n'empêche pas les deux parties à présenter un recours par rapport à des tiers à cet accord ;
- la transaction faisant l'objet de ce protocole est soumise aux articles 2044 et suivants du Code Civil, et en particulier aux articles 2044 et 2052 ;
- sous réserve de la parfaite exécution du protocole, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors versera le solde des sommes dues au groupement d'entreprises Quercy Confort GCM et qui se détaille comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Montant initial à la signature des marchés en € HT	Montant demandé par l'entreprise en € HT	Montant proposé à l'issue de la négociation en € HT	Montant global du marché après négociation en € HT
Lot 15 - Chauffage Traitement de l'air	669 474,53 €	61 849,78 €	-5 209,46 €	664 265,07 €
Lot 16 - Plomberie sanitaires moyens de lutte contre l'incendie	219 863,27 €	25 948,25 €	10 774,85 €	230 638,12 €
Valorisation du préjudice subi pour les 2 lots		235 335,43 €	116 456,56 €	116 456,56 €
TOTAL	889 337,80 €	323 133,46 €	122 021,95 €	1 011 359,75 €

Le montant de cette transaction, courante sur un chantier de cette ampleur, est entièrement couvert par la provision pour aléas de l'enveloppe prévisionnelle.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver les termes de ce protocole transactionnel décrits ci-dessus;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout acte ou document relatif à cette affaire ;
- c- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE